



Quota : 25 étudiants

Date de la rentrée :
01/10/2020

LIEU

Institut de formation
interhospitalier
Théodore Simon
19 avenue de Maison-
Blanche
93331 NEUILLY-SUR-
MARNE CEDEX
www.ifits.fr

CONTACT

Secrétariat de la formation :
Tél. : 01 49 44 36 44
Fax : 01 49 44 36 01
s.lefaivre@ifits.fr

Numéro Activité Formation
11 93 04818 93

Références administratives :

Certi info : 78851
RNCP : 18367
Formacode : 43457
Code Rome : J1503



Formation

Infirmier anesthésiste

Conduisant au diplôme d'État d'infirmier anesthésiste

Contexte législatif et réglementaire

Formation règlementée par l'arrêté du 23 juillet 2012, relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste.

Compétences visées

L'infirmier(e) anesthésiste travaille au sein d'équipes pluridisciplinaires, en collaboration et sous la responsabilité des médecins anesthésistes - réanimateurs. Il réalise des soins spécifiques et des gestes techniques dans les domaines de l'anesthésie-réanimation, de la médecine d'urgence et de la prise en charge de la douleur.

L'infirmier(e) anesthésiste analyse, évalue les situations, intervient afin de garantir la qualité des soins et la sécurité des patients en anesthésie-réanimation dans la période péri-interventionnelle.

Ses activités concourent au diagnostic, au traitement, à la recherche. Il participe à la formation dans ces champs spécifiques.

Les différents lieux d'exercice professionnel : bloc opératoire pluridisciplinaire, unités de radiologie, unités obstétricales, unités d'endoscopie, salle de surveillance post interventionnelle, réanimation, SMUR, transports sanitaires, urgences.

Les activités transversales : consultation douleur, infirmier anesthésiste référent douleur, activités dans les domaines des vigilances et de la recherche clinique.

L'infirmier(e) anesthésiste peut exercer en tant que salarié dans les établissements de santé publics ou privés, en mission humanitaire, militaire ou offshore, ainsi que dans les Etats membres de l'Union Européenne où le diplôme est reconnu au regard des **7 compétences suivantes** :

- Anticiper et mettre en place une organisation du site d'anesthésie en fonction du patient, du type d'intervention et du type d'anesthésie
- Analyser la situation, anticiper les risques associés en fonction du type d'anesthésie, des caractéristiques du patient et de l'intervention et ajuster la prise en charge anesthésique
- Mettre en œuvre et adapter la procédure d'anesthésie en fonction du patient et du déroulement de l'intervention
- Assurer et analyser la qualité et la sécurité en anesthésie réanimation
- Analyser le comportement du patient et assurer un accompagnement et une information adaptée à la situation d'anesthésie
- Coordonner ses actions avec les intervenants et former des professionnels dans le cadre de l'anesthésie-réanimation, de l'urgence intra et extrahospitalière et la prise en charge de la douleur
- Recherche, traiter et produire des données professionnelles et scientifiques dans les domaines de l'anesthésie, la réanimation, l'urgence et l'analgésie



Objectifs de la formation

- Devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle, et de mener des interventions seul et en collaboration avec le médecin anesthésiste réanimateur dans le domaine de l'anesthésie, de la réanimation, de l'urgence
- Développer des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. L'étudiant complète ses connaissances, développe ses compétences et enrichit son projet professionnel
- Développer sa capacité critique et de questionnement, conduire une réflexion dans le domaine de l'éthique, de la sécurité, de la qualité et de la responsabilité professionnelle et acquérir progressivement l'autonomie nécessaire à sa prise de fonction d'infirmier anesthésiste

Formation

<p>Programme et durée de la formation en 4 semestres</p> <p>Une organisation universitaire et un principe d'alternance IFITS/STAGES</p>	<p>- 7 unités d'enseignements (UE) :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Sciences humaines, sociales et droit2. Sciences physiques, biologiques et médicales3. Fondamentaux de l'anesthésie, réanimation et urgence4. Exercice du métier d'IADE dans les domaines spécifiques5. Études et recherche en santé6. Intégration des savoirs de l'IADE7. Mémoire professionnel <p>Les stages sont choisis par l'étudiant sur proposition du directeur, chaque stage fait l'objet d'une validation de compétences.</p>
<p>Les modalités pédagogiques</p>	<p>Méthodes pédagogiques</p> <ul style="list-style-type: none">-Classiques <p>Cours magistraux, travaux dirigés, travaux personnels guidés</p> <ul style="list-style-type: none">-Innovantes : APS <p>- Un suivi pédagogique individualisé est assuré durant tout le cursus de formation permettant l'accompagnement pédagogique et le développement personnel de chaque étudiant</p>
<p>Les modalités d'évaluation</p>	<p>Les partiels sont organisés à l'IFSI</p> <ul style="list-style-type: none">- Travail écrit individuel et collectif sur table- Evaluation orale et écrite individuelle ou collective à partir d'analyses de situations- Evaluation pratique en situation simulée- Évaluation du rapport de stage recherche- Évaluation de la mise en œuvre d'une démarche projet- Réalisation d'un mémoire professionnel- Évaluation des compétences en stage <p>Le diplôme d'état d'infirmier anesthésiste et le grade master est conféré par l'université et par l'obtention de 120 ECTS (crédits européens)</p> <p>Le grade master est délivré par l'université Paris 13.</p>

Les tarifs de la formation et dossiers d'inscription sont disponibles sur le site : www.ifits.fr



Conditions d'accès à la formation

⇒ **Sur concours**

⇒ **Être titulaire d'un diplôme, certificat ou autre titre** mentionné à l'article L.4311-3 ou à l'article L.4311-12 du code de la santé publique, **permettant d'exercer la profession d'infirmier**, soit d'un diplôme ou d'une autorisation d'exercice délivrée par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale chargé de la santé en application de l'article L.4311-4 du code de la santé publique

⇒ **Justifier de 2 années minimum d'exercice**, en équivalent temps plein, de la profession d'infirmier, au 1er janvier de l'année du concours

Accès à la formation

Epreuve écrite d'admissibilité :

-Epreuve écrite comportant 20 questions courtes et une question rédactionnelle.

Evaluation des connaissances professionnelles et scientifiques du candidat en référence au programme de formation du diplôme d'État d'infirmier ainsi que ses capacités rédactionnelles.

Seuls les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 à cette épreuve écrite peuvent se présenter à l'épreuve orale d'admission.

→ **Vous pouvez demander à être dispensé des épreuves d'admission si vous êtes (dans la limite de 10% de l'effectif d'étudiants) :**

- titulaire du diplôme d'État de sage-femme
- étudiant(e) ayant validé la troisième année du deuxième cycle des études médicales
- titulaire d'un diplôme d'État d'infirmier et d'un diplôme reconnu au grade de master

Epreuve orale d'admission : entretien de 30 minutes

Exposé et discussion avec le jury, précédé d'un temps de préparation

Sélection sur dossier et entretien par le jury

